# **Ordonnance de prévention : Couvreur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Utiliser des échafaudages conformes à la réglementation
* Utiliser des plateformes de travail conformes à la réglementation
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à l'activité
* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Porter un système de protection anti-chute
* Appliquer les consignes de balisage du chantier sur la voie publique
* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les consignes de sécurité par rapport aux lignes électriques
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Rincer 10 minutes à l'eau courante froide en cas de brûlure puis protéger

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Se laver les mains avant de porter les mains à la bouche (boire, manger)

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Adapter son alimentation et ses apports en eau
* Respecter le protocole de l'entreprise (forte chaleur ou grand froid)
* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 22/10/2025